



CAHIERS DE
RECHERCHE
DU GIRSEF

n° 135 - Mai 2025

**L'école inclusive comme enjeu
interstitiel : coordination et
division du travail éducatif au sein
d'une plateforme intersectorielle
en Fédération Wallonie-Bruxelles**

A. Bernal Gonzalez, X. Dumay, V. Dupriez et V. März

Le Girsef (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation) est un groupe de recherche pluridisciplinaire fondé en 1998 au sein de l'Université catholique de Louvain. L'objectif central du groupe est de développer des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les priorités de recherche du Girsef se déclinent aujourd'hui autour de trois axes, assumés par trois cellules :

- Politiques éducatives et transformations des systèmes d'enseignement
- Dispositifs, motivation et apprentissage
- Parcours de vie, formation et profession

Les Cahiers de recherche du Girsef sont une collection de documents de travail dont l'objectif est de diffuser des travaux menés au sein du Girsef et de la Chaire de pédagogie universitaire (CPU) ou auxquels sont associés des membres du Girsef ou de la CPU. Leur statut est celui d'une prépublication (working paper). En tant que tels, bien que chaque Cahier fasse l'objet d'une relecture par le responsable de la publication et par un membre du Girsef, la responsabilité finale de leur publication revient à ses auteurs. De plus, les Cahiers restent la propriété de leurs auteurs qui autorisent par leur mise en ligne leur reproduction et leur citation, sous réserve que la source soit mentionnée.

Les Cahiers de recherche du Girsef sont téléchargeables gratuitement sur notre site www.uclouvain.be/girsef ainsi que sur le site <http://hal.archives-ouvertes.fr/> et sur le site www.i6doc.com, où il est également possible de commander sous format papier le recueil des Cahiers parus dans l'année.

Responsables de la publication : Margherita Bussi et Thibault Coppe

Secrétariat de rédaction : Dominique Demey

Contact : Dominique.Demey@uclouvain.be



L'école inclusive comme enjeu interstitiel : coordination et division du travail éducatif au sein d'une plateforme intersectorielle en Fédération Wallonie-Bruxelles

A. Bernal Gonzalez, X. Dumay, V. Dupriez et V. März

À la mémoire de Thomas, dont la bienveillance et l'inspiration continuent d'accompagner ce travail.

Résumé

Dans un contexte de transformation des politiques publiques marqué par le décroisement sectoriel et la promotion de l'inclusion, cet article interroge la manière dont se divise et se coordonne le travail éducatif au sein d'une infrastructure institutionnelle intersectorielle. À partir d'une étude de cas approfondie menée en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), nous analysons le fonctionnement d'une plateforme intersectorielle zonale réunissant des représentants de l'Enseignement obligatoire, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale. L'objectif est de comprendre comment des organisations issues de secteurs historiquement distincts parviennent – ou non – à ajuster leurs logiques d'action autour de l'enjeu transversal de l'école inclusive. Pour ce faire, nous mobilisons un cadre théorique combinant la théorie des champs institutionnels – en particulier la notion de champ interstitiel – et l'approche écologique des formes organisationnelles. L'analyse met en évidence l'émergence d'un espace interstitiel structuré par une infrastructure commune, au sein duquel se jouent des processus d'ajustement, mais aussi des tensions autour de la division du travail éducatif et de la concurrence entre formes organisationnelles. Sur le plan empirique, l'étude repose sur une méthodologie qualitative articulant analyse documentaire, entretien exploratoire et observation directe. Les résultats montrent que certaines formes – plus souples, horizontales et centrées sur une approche globale du jeune – sont plus en mesure de répondre aux exigences partenariales de la plateforme. À l'inverse, les organisations plus verticales et cloisonnées rencontrent davantage de difficultés à s'y inscrire pleinement. Cette recherche contribue à éclairer les dynamiques de coordination intersectorielle et de recomposition de l'action publique autour d'enjeux complexes tels que l'inclusion.

Mots clés : Division et coordination du travail éducatif, champ interstitiel, forme organisationnelle

Summary

In a context of public policy transformation marked by sectoral decompartmentalization and the promotion of inclusion, this article examines the coordination and division of educational work within an intersectoral institutional infrastructure. Based on an in-depth case study conducted in the Federation Wallonie-Brussels (FWB), we analyze the functioning of a zonal platform bringing together representatives from the Education, Youth Assistance, and Mental Health sectors. The objective is to understand how organizations from historically distinct sectors manage—or fail—to adjust their logics of action around the cross-cutting issue of inclusive education. To do so, we draw on a theoretical framework that combines institutional field theory—particularly the concept of interstitial fields—and the ecological approach to organizational forms. The analysis highlights the emergence of an interstitial space structured by a shared infrastructure, within which processes

of adjustment occur, but also tensions around the division of educational labor and competition between organizational forms. Empirically, the study relies on a qualitative methodology combining document analysis, exploratory interviews, and direct observation.

The results show that some organizational forms—more flexible, horizontal, and centered on a holistic approach to the child—are better able to meet the partnership demands of the platform. In contrast, more hierarchical and compartmentalized organizations face greater difficulty in fully engaging. This research contributes to a better understanding of intersectoral coordination dynamics and the reconfiguration of public action around complex issues such as inclusion.

Keywords: Division and coordination of educational work, interstitial field, organisational form

Introduction

Les évolutions sociétales de ces quarante dernières années ont bouleversé les modes d'intervention des institutions publiques dans divers secteurs (Mangez et al., 2017). Les débats politiques, notamment européens, ont porté sur les responsabilités publiques dans la réduction des risques sociaux. Dans ce contexte incertain caractérisant nos sociétés globalisées, la gestion collective et proactive de ces risques génère pour les politiques publiques de nouveaux enjeux. Ces politiques publiques, souvent territorialisées, s'appuient sur la participation active des individus (Franssen, 2008), leurs aptitudes, leur autonomie et la prise de conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la société (Bonvin et al., 2018). Par ailleurs, ces politiques s'accompagnent de nouvelles modalités d'intervention mobilisant tant les bénéficiaires que les professionnels chargés de leur mise en œuvre (Orienne, 2005). La mobilisation élargie des acteurs sociaux locaux s'inscrit en outre dans une logique partenariale où les divers intervenants (éducatifs et sociaux) sont invités à se coordonner pour maximiser leurs ressources et à décloisonner leurs actions respectives (Bonvin et al., 2018). Parmi les enjeux globaux qui ont émergé, le référentiel de l'inclusion scolaire et sociale – visant à garantir l'accès équitable aux ressources et à la participation à la société (Bernal Gonzalez et al., 2023) – s'impose largement dans de nombreux secteurs et requiert une approche plus intégrée et coordonnée de ceux-ci. Or, la littérature met en évidence que, sur le terrain, la volonté politique se confronte souvent aux conditions concrètes du partenariat entre les multiples intervenants (Dhume, 2010 ; Divert & Lebon, 2017). En effet, ces intervenants, aux professions différentes, interagissent souvent dans des contextes complexes et enchevêtrés d'organisations diverses (structures, cultures et routines organisationnelles), elles-mêmes ancrées dans une pluralité de secteurs historiquement distincts (Morel, 2023).

Face à ces transformations politiques et à la complexité croissante des contextes d'intervention, la problématique de la division et de la coordination du travail éducatif – deux dimensions étroitement imbriquées, la première renvoyant à la répartition des tâches et responsabilités entre acteurs éducatifs, et la seconde aux mécanismes permettant leur articulation – se pose avec acuité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre progressive de l'École inclusive. Ce référentiel, bien que largement diffusé dans nos sociétés occidentales, se décline selon des contingences propres à chaque système éducatif. Nous étudierons en particulier son développement dans le contexte belge de l'Enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), où depuis 2015, le Pacte pour un Enseignement d'excellence (Pacte) s'y déploie en tant que réforme

éducative majeure. À travers son quatrième axe, une place importante est accordée à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes et encourage l'action coordonnée de différents acteurs éducatifs. En outre, ces priorités font écho au décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation (FWB, 2013). Ce décret soulignait l'importance de l'articulation entre les secteurs de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en instituant trois niveaux de décloisonnement des secteurs (local, intermédiaire, global). Notre intérêt se porte plus spécifiquement sur l'étude du niveau intermédiaire, à travers la mise en place de plateformes intersectorielles zonales, dont l'enjeu inclusif autour du bien-être des élèves et de la lutte contre le décrochage dépasse les capacités et ressources d'un seul secteur et requiert des réponses intégrées, transcendant les frontières sectorielles historiques. Les "plateformes intersectorielles zonales" en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sont des structures collaboratives qui réunissent des représentants de différents secteurs (de l'Enseignement obligatoire, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale) au sein d'une zone géographique spécifique. Leur objectif est de coordonner les efforts et les ressources pour répondre aux besoins des élèves de manière holistique. En favorisant la collaboration intersectorielle, elles visent à réduire les cloisonnements entre les secteurs et à promouvoir une approche intégrée de l'inclusion.

Pour éclairer cette complexité de nature à la fois intersectorielle et interorganisationnelle, nous mobilisons dans cette recherche la théorie néoinstitutionnelle des champs, en particulier les champs d'enjeux interstitiels, pour saisir comment de multiples champs institutionnels peuvent converger et se coordonner dans une infrastructure institutionnelle commune (Hinings et al., 2017 ; Zietsma et al., 2017). Nous la combinons avec une approche écologique des organisations, qui examine les environnements dans lesquels se jouent des processus de compétition entre organisations, caractérisées du point de vue de leur dynamique populationnelle, de leur forme (et identité de forme), et de leur influence réciproque (Hannan & Freeman, 1989 ; Hsu & Hannan, 2005). A la suite de ces précisions théoriques, nous présentons nos questions et hypothèses de recherche. La section suivante est consacrée à la contextualisation des plateformes intersectorielles. Nous exposons ensuite nos choix méthodologiques avant de présenter nos résultats. Enfin, nous discutons des implications de ceux-ci tant du point de vue théorique qu'en termes d'enseignements pour le pilotage multisectoriel des réformes éducatives portant une visée inclusive en FWB.

1. Cadrage théorique : la théorie des champs et les approches écologiques des organisations

Notre cadre théorique intègre deux perspectives distinctes et complémentaires : la théorie des champs, avec un accent particulier sur les champs dits « interstitiels » (Zietsma et al., 2017), ainsi que sur la notion d'infrastructure institutionnelle (Hinings et al., 2017), et l'approche écologique des organisations (Hannan & Freeman, 1989 ; Hsu & Hannan, 2005).

L'approche des champs institutionnels offre une perspective permettant d'explorer comment les significations partagées, les attentes sociales et symboliques, ainsi que les rapports de pouvoir influencent la manière dont les organisations se construisent, se positionnent et évoluent au sein de leur environnement institutionnel. DiMaggio et Powell (1983), à l'origine de cette théorie, se sont interrogés sur les mécanismes conduisant à l'homogénéisation des organisations, mettant en lumière les dynamiques de similitude les traversant. Selon ces auteurs, un champ correspond à un ensemble

d'organisations reconnues formant un secteur dans un environnement institutionnel qui exerce une pression sur ces organisations (DiMaggio & Powell, 1983). Les environnements institutionnels se distinguent par la mise en place de normes sociales et cognitives, de règles et d'exigences auxquelles les organisations doivent se conformer pour obtenir soutien et légitimité (Scott, 2014).

Dans leur travail de revue systématique de l'étude des champs, Zietsma et al. (2017) distinguent deux catégories principales de champs institutionnels : les champs d'échange (*exchange fields*) comprenant des acteurs relativement homogènes (par exemple : le champ scolaire, le champ de l'informatique, etc.) et les champs d'enjeux (*issue fields*), qui émergent lorsque différents acteurs prennent en considération de manière réciproque des problématiques spécifiques au croisement de plusieurs champs institutionnels, ou d'un champ institutionnel et de mouvements sociaux (par exemple : l'enjeu du changement climatique, de l'inégalité). Selon Zietsma et al. (2017), ces champs d'enjeux se subdivisent en trois sous-types: les *competitive issue fields*, caractérisés par des rivalités où les acteurs s'affrontent pour imposer leurs logiques ou priorités dans un domaine donné ; les *interstitial issue fields*, qui émergent dans des espaces situés entre plusieurs champs institutionnels et favorisent des interactions hybrides et l'innovation ; et enfin les *bridging issue fields*, où des acteurs issus de différents champs collaborent pour construire des solutions communes à des problématiques trans-juridictionnelles de long terme, telles que les partenariats intersectoriels dans la gestion des crises migratoires.

La notion spécifique de champ interstitiel (*interstitial field*), semble particulièrement pertinente pour analyser des enjeux tels que l'inclusion. Les champs interstitiels se forment à l'intersection de champs institutionnels établis, mobilisant une diversité d'organisations et d'acteurs issus de multiples secteurs pour répondre à des problématiques émergentes communes. Comme le soulignent Zietsma et al. (2017), ces espaces ne sont pas dominés par une logique unique, mais se caractérisent par la coexistence de logiques institutionnelles hétérogènes qui exigent coordination et négociation. Ce caractère interstitiel rend ces champs particulièrement propices à l'innovation et à l'apprentissage mutuel, car la diversité des logiques en présence peut générer des pratiques nouvelles susceptibles de transformer les champs institutionnels d'origine (Furnari, 2014). Toutefois, ces espaces partagés ne sont pas exempts de tensions, notamment autour des significations et des pratiques liées aux enjeux interstitiels dans des espaces d'interaction temporaire. Ainsi, la rencontre de champs qui fonctionnent de manière indépendante et/ou ne sont pas traditionnellement interconnectés peut exacerber ces tensions (Zietsma et al., 2017). De plus, les espaces interstitiels peuvent également favoriser l'apparition de catalyseurs (individus, événements, etc.) qui aident à pérenniser les interactions et à construire un sens partagé, débouchant sur de nouvelles pratiques et normes dans les champs institutionnels concernés (Furnari, 2014 ; Villani & Philipps, 2021).

Ces espaces formels étudiés par Villani et Philipps (2021) renvoient à la notion plus générale d'infrastructure institutionnelle (DiMaggio & Powell, cité par Hinings et al., 2017). Concrètement, il s'agit de mécanismes de coordination sociale par lesquels les acteurs encastrés interagissent les uns avec les autres (Zietsma et al., 2017). Selon Hinings et al. (2017), les logiques de champ seules ne peuvent expliquer les dynamiques institutionnelles. Ces logiques ne sont pas des éléments déconnectés appartenant à tel ou tel champ ; elles sont liées à des groupes d'acteurs particuliers en interaction, à des structures de pouvoir et de gouvernance qui se matérialisent à travers les composantes de l'infrastructure institutionnelle. Hinings et al. (2017) ont cherché à détailler cette notion : selon eux, leurs composantes intègrent des éléments formels de gouvernance (des rôles, des normes, des règles préétablies) ainsi que des éléments de type informel, liés à des hypothèses ou

des significations tacites, des statuts d'influence, etc. Dans les champs interstitiels, ces mécanismes formels et informels combinent des éléments issus des champs d'origine (Zietsma et al., 2017), créant ainsi des espaces hybrides où les éléments d'infrastructure institutionnelle se rencontrent et se chevauchent. Cette infrastructure permet une adaptation aux changements et opportunités de l'environnement (Zietsma et al., 2017).

Cette approche par les champs est combinée à l'approche écologique des organisations afin de mieux appréhender la manière dont interagissent, dans les espaces interstitiels, diverses formes organisationnelles. L'approche écologique des organisations permet en effet de comprendre l'interaction entre les entités organisationnelles et leur environnement, en considérant les organisations comme des acteurs évoluant dans un écosystème interdépendant et concurrentiel (Autissier et al., 2018). Initialement centrée sur les populations d'organisations, elle analyse comment l'environnement façonne l'évolution des formes organisationnelles : leur apparition, leur disparition et leur transformation (Hannan & Freeman, 1989). À l'image des espèces biologiques, cette théorie considère que les organisations sont soumises à des forces de sélection de l'environnement, les plongeant dans un contexte de concurrence. Cette perspective « populationnelle » met en lumière la faible diversité des organisations au sein d'un environnement d'interdépendance concurrentielle (Hannan & Freeman, 1989).

Plus récemment, l'approche écologique a affiné la notion de forme organisationnelle en la définissant à travers un ensemble de caractéristiques communes qui distinguent les organisations entre elles (Romanelli, 1991). Ainsi, cette perspective vise à identifier les attributs spécifiques, les structures internes, les stratégies et les pratiques qui confèrent à chaque forme organisationnelle son caractère distinctif. En complément, les travaux de Pólos et al. (2002) et de Hsu et Hannan (2005) ont enrichi cette approche en intégrant la dimension de l'identité des formes. Ils montrent que cette identité se construit par l'interaction avec un ensemble plus large de forces culturelles et institutionnelles qui déterminent la manière dont les organisations évoluent et se positionnent dans leur environnement (Hsu & Hannan, 2005). Cette perspective met en évidence l'importance de l'ancrage institutionnel dans la définition de l'identité de forme, qui, tout en étant enracinée dans un réseau de normes, de valeurs et de codes sociaux partagés, reste sensible aux dynamiques de légitimité et de validation de l'environnement (Hsu & Hannan, 2005).

2. Questions et hypothèses de recherche

L'analyse des plateformes intersectorielles permet d'interroger dans quelle mesure ces dispositifs peuvent être appréhendés comme des formes organisationnelles émergentes. Dans un contexte où les frontières sectorielles s'estompent face à des enjeux nécessitant une collaboration interdisciplinaire, ces plateformes pourraient incarner une modalité renouvelée de structuration du travail intersectoriel. Elles se caractériseraient alors par des dynamiques d'ajustement entre logiques institutionnelles hétérogènes, tout en fonctionnant comme des infrastructures institutionnelles (Hinings et al., 2017), ni strictement hiérarchiques, ni simplement fondées sur une concertation horizontale. Leur rôle serait alors d'articuler des acteurs aux référentiels sectoriels variés au sein d'un espace commun, structurant ainsi les modes de coordination et de division du travail. Le contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) constitue un terrain d'étude privilégié pour approfondir ces questionnements. Les plateformes intersectorielles mises en place dans les secteurs

de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse¹ offrent un cadre institutionnel structuré permettant d'observer les dynamiques de coordination et de division du travail entre organisations issues de secteurs historiquement distincts, appelées à collaborer autour d'enjeux communs tels que l'inclusion scolaire et la lutte contre le décrochage. Leur caractère hybride les positionne comme des interfaces où s'élaborent des formes spécifiques de concertation et d'ajustement mutuel, tout en s'inscrivant dans des logiques institutionnelles préexistantes. Notre étude empirique, basée sur l'observation des interactions au sein de ces plateformes, permet d'éclairer les mécanismes de coordination et de division du travail éducatif qui s'y déploient, mais aussi les formes organisationnelles et les ajustements entre les logiques institutionnelles sectorielles.

Dans ce contexte, notre recherche s'intéresse tout d'abord à la manière dont l'inclusion s'inscrit dans un champ interstitiel en interrogeant l'évolution des logiques sectorielles et leur convergence autour de cet enjeu. A l'appui du concept de champ interstitiel et des dynamiques institutionnelles que de tels champs impliquent, nous posons l'hypothèse que les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années traduisent des dynamiques transversales qui, bien qu'inscrites dans des cadres institutionnels distincts, tendent à structurer un espace d'intervention commun. Ces évolutions favoriseraient ainsi de nouvelles formes d'articulation entre secteurs qui renforcent la construction d'un champ interstitiel dans lequel l'inclusion sociale et scolaire se positionne comme un enjeu structurant.

Dans un second temps, nous analysons les dynamiques de structuration du travail éducatif au sein de la plateforme intersectorielle, en interrogeant comment une infrastructure interstitielle telle que la plateforme permet d'articuler les interactions et les contributions de multiples organisations issues de champs institutionnels distincts. Nous posons l'hypothèse que les organisations qui interagissent dans la plateforme s'inscrivent dans des formes organisationnelles spécifiques façonnées par les normes, valeurs et pratiques professionnelles des secteurs dont elles sont issues. Dès lors, la plateforme ne serait pas seulement l'infrastructure de rencontre d'organisations singulières, mais plutôt d'une pluralité de formes organisationnelles qui influencent la manière dont la coordination et la division du travail éducatif opèrent. Cette perspective permet également d'interroger comment ces formes organisationnelles interagissent et se recomposent dans le cadre plus large du jeu compétitif supposé par l'approche écologique des organisations.

3. Contextualisation

Le décret du 21 novembre 2013, qui organise les politiques conjointes de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse, a institué dix plateformes de concertation. Ces plateformes sont composées de représentants des secteurs de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse et ont pour mission de favoriser la mise en réseau, dans un territoire donné, des acteurs des deux domaines. Leurs actions visent à promouvoir le bien-être des jeunes à l'école, à lutter contre le décrochage scolaire, à prévenir la violence et à accompagner les démarches d'orientation des jeunes.

Elles s'inscrivent ainsi dans une logique systémique, visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques mises en œuvre au sein des zones géographiques et à faciliter la coopération

¹ Dans notre travail exploratoire, il est apparu que des acteurs de la Santé mentale sont systématiquement invités et présents dans la plateforme intersectorielle observée. Ce phénomène déjà observé dans notre étude précédente (Bernal Gonzalez et al., 2024) semble s'être amplifié depuis la crise sanitaire de la Covid-19.

entre les acteurs de différents secteurs. Elles sont également chargées de développer des projets et des initiatives, de mettre en place des protocoles de collaboration, tout en assurant une liaison entre les niveaux local et central. Enfin, ces plateformes contribuent à l'amélioration des dispositifs d'accompagnement et participent à l'enrichissement des politiques publiques à partir des données fournies par le comité de pilotage central. Les membres de la plateforme intersectorielle sont désignés par le décret pour un mandat de trois ans. Toutefois, aucune modification n'a été apportée au Moniteur belge quant à la nomination de personnes depuis sa mise en application.

La mise en place de ces plateformes est sous la responsabilité d'une équipe de « facilitateurs » (voir annexes, tableau 1) prévue dans le décret. Composée de six membres, issus également entre l'Enseignement obligatoire et l'Aide à la jeunesse, elle soutient les travaux des plateformes, favorise l'articulation des dynamiques de prévention et d'intervention, et assure la circulation de l'information entre les niveaux local, intermédiaire et central. Les facilitateurs convoquent les membres des plateformes et envoient les procès-verbaux des rencontres. En outre, un coordonnateur est désigné chaque année parmi les six facilitateurs en alternance entre le secteur de l'Enseignement obligatoire et celui de l'Aide à la jeunesse. Le décret de 2013 prévoit également que la plateforme peut, à son initiative ou à la demande, inviter à ses travaux toute personne physique ou morale susceptible d'éclairer ses missions (ce qui explique la présence d'invités de la Santé mentale), et qu'elle doit se réunir au moins quatre fois² par an.

4. Méthodologie

4.1 Approches épistémologique et méthodologique

Dans cette étude, nous avons adopté une méthodologie qualitative basée sur une démarche compréhensive (Pirès, 1997), caractérisée par une souplesse permettant d'ajuster la recherche en cours de déroulement. Cette flexibilité a facilité l'exploration de la complexité des interactions au sein de la plateforme étudiée. Notre posture épistémologique est constructiviste, considérant la réalité comme socialement construite et constamment reconfigurée à travers les interactions (Guba & Lincoln, cités par Avenier, 2011). L'approche qualitative retenue repose sur une démarche discursive d'explicitation, de reformulation et de théorisation des phénomènes observés (Paillé & Mucchielli, 2016). Ainsi, cette méthode nous permet d'approfondir la compréhension des dynamiques intersectorielles, en dévoilant des aspects peu visibles des collaborations entre les secteurs susmentionnés.

4.2 Collecte et analyse de données

Notre méthodologie qualitative mobilise plusieurs outils de collecte de données. Elle s'appuie d'abord sur une analyse documentaire des quatre textes politiques relatifs aux secteurs concernés (voir annexes, tableau 2). Un entretien exploratoire a été mené avec les facilitateurs afin d'éclairer le choix de la plateforme intersectorielle à étudier. Enfin, une observation directe non participante des trois réunions annuelles de la plateforme a été réalisée. Ces outils, à la fois documentaires, discursifs et observationnels, structurent le recueil de données de notre étude.

² Lors de l'année 2023, seules trois rencontres ont eu lieu.

4.2.1 *L'analyse documentaire*

Pour répondre à la première question sur l'évolution des logiques sectorielles dans une possible dynamique de champ interstitiel, nous avons procédé à une analyse documentaire menée à partir d'une sélection des principaux textes politiques de chacun des secteurs de la plateforme. Nous nous sommes concentrés sur les trois principaux secteurs : l'Enseignement obligatoire et l'Aide à la jeunesse prévu par le décret ainsi que le secteur de la Santé mentale, étant donné sa présence récurrente. Ces textes ont fourni une base pour comprendre les transformations et les priorités récentes des secteurs concernés. L'analyse des textes légaux nous a permis de saisir les fondements de l'infrastructure institutionnelle qui encadrent les interactions.

4.2.2 *L'entretien exploratoire et le choix d'une plateforme*

L'accès au terrain a débuté par un entretien exploratoire d'une heure enregistré avec un duo de facilitateurs (représentant les deux secteurs de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement obligatoire), en avril 2022, quelques mois avant la récolte principale de données. Cet entretien nous a été utile pour initier l'analyse de notre problématique de manière exploratoire, en nous permettant d'appréhender le contexte empirique et de recueillir des informations préliminaires afin d'affiner les objectifs de recherche (Quivy & Van Campenhoudt, 1995). Lors de cette première rencontre, nous avons pu présenter sommairement notre recherche et questionner les modalités de fonctionnement des différentes plateformes sur le territoire, ainsi que leur(s) rôle(s) de facilitateur dans la coordination de cette infrastructure institutionnelle. Nous avons également sélectionné, avec eux, une des plateformes, principalement en fonction de sa localisation dans la périphérie bruxelloise et faisant partie d'un territoire déjà circonscrit dans le cadre d'une étude précédente (Bernal et al., 2024). Au cours de cet entretien, nous nous sommes également mis d'accord sur les modalités de la récolte de données, les conditions d'accès (accord des acteurs présents, non intervention, non enregistrement), la période d'observation (un an), la prise de notes systématique et l'accès aux comptes rendus des réunions.

4.2.3 *L'observation directe non participante*

Nous avons réalisé une observation directe non participante de la plateforme intersectorielle sélectionnée. Cette observation s'est déroulée sur une période de 10 mois, entre janvier 2023 et octobre 2023, et a porté sur un total de trois réunions d'une durée d'une demi-journée chacune. Le chercheur était présent physiquement avec l'accord explicite des participants, qui avaient été informés de la démarche. Les prises de notes ont été réalisées en continu, sans enregistrement audio, afin de préserver la confidentialité des échanges tout en saisissant le contenu des interactions. Cette approche "à découvert", où les participants étaient informés de la présence du chercheur nous a donné accès à des moments clés des interactions, où se confrontent des logiques organisationnelles distinctes, des attentes institutionnelles parfois divergentes et des contraintes liées aux ressources disponibles.

Comme le soulignent Arborio et Fournier (2021), cette approche est particulièrement adaptée pour étudier des espaces délimités et permet d'observer les interactions dans leur contexte naturel. Le fait de ne pas enregistrer les échanges a renforcé notre posture éthique et la confiance des représentants, ce qui a enrichi la qualité des interactions observées. Nous avons collecté les données à travers une prise de notes descriptive et systématique en nous appuyant sur une grille

d'observation en lien direct avec les processus de coordination dans un espace interstitiel. Ces notes ont été complétées par des réflexions personnelles immédiatement après chaque concertation pour approfondir notre compréhension des interactions. Cette approche présente l'avantage majeur de se concentrer sur l'action réelle des acteurs, sans être filtrée par leurs récits ou interprétations (Norimatsy & Cazenave-Tapie, 2017). Enfin, nous avons également pris appui sur les procès-verbaux pour aider à l'analyse séquentielle et thématique, conformément aux recommandations de Paillé et Mucchielli (2016). Ces données discursives et observationnelles ont été traitées par une analyse de contenu qualitative. Cette démarche a consisté en un processus systématique d'organisation, de codage et de catégorisation du matériau recueilli, permettant de dégager progressivement les thèmes saillants, les catégories pertinentes, ainsi que les relations ou contrastes entre ces catégories (Bardin, 2013).

Dans cette recherche, nous avons articulé plusieurs niveaux d'analyse afin de saisir la complexité des dynamiques de coordination et de division du travail éducatif au sein de la plateforme intersectorielle. L'analyse documentaire nous a permis d'éclairer les évolutions des logiques sectorielles et les cadres institutionnels en jeu, tandis que l'entretien exploratoire avec les facilitateurs nous a aidé à préciser les modalités de fonctionnement et à orienter le choix du terrain observé. Enfin, l'observation directe nous a donné accès aux interactions réelles, révélant les ajustements et tensions autour des normes institutionnelles. En croisant ces approches complémentaires, nous avons ainsi pu développer une compréhension approfondie des processus intersectoriels étudiés.

5. Résultats

5.1 L'émergence d'un champ interstitiel à travers la convergence des logiques sectorielles et la plateforme

Cette section examine les transformations récentes des secteurs impliqués dans la plateforme intersectorielle afin d'identifier les logiques qui sous-tendent ces évolutions et leur potentiel de convergence. Plutôt qu'une analyse strictement juridique des cadres législatifs, nous proposons une analyse des orientations institutionnelles et des mécanismes de structuration qui façonnent les dynamiques intersectorielles. Selon notre hypothèse, les réformes récentes traduisent une volonté politique croissante de renforcer la coordination entre les secteurs de l'Enseignement obligatoire, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale, en réponse à des défis transversaux. Bien que les modalités d'opérationnalisation et les contraintes propres à chaque secteur puissent en limiter la portée, ces réformes structurent les pratiques intersectorielles en imposant des attentes et des règles spécifiques auxquelles les organisations doivent se conformer.

5.1.1 Le secteur de l'enseignement

L'évolution du secteur de l'Enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'inscrit dans la dynamique du Pacte pour un Enseignement d'excellence (Pacte), initiée en 2015. Suivant l'Avis n°3 du Groupe Central (2017), le « Code de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire » (désigné sous le nom de « Code » ci-après) adopté le 3 mai 2019 institue explicitement une transformation profonde du système éducatif afin de renforcer la qualité, l'efficacité et l'inclusion. Ce Code précise notamment que les établissements scolaires doivent poursuivre simultanément plusieurs missions prioritaires, telles que l'émancipation sociale, l'égalité des chances, le développement personnel et la citoyenneté responsable (Code, 2019).

Le Pacte s'appuie sur un diagnostic initial pointant des disparités importantes entre les établissements, des taux élevés de redoublement et des inégalités scolaires persistantes. Parmi ses stratégies-clés de promotion de l'inclusion, figure explicitement la lutte contre le décrochage, comme le mentionne le Code : les écoles doivent « réduire progressivement le redoublement et le décrochage » (Code 2019, p.20). Cette priorité s'opérationnalise par le biais de dispositifs concrets, tels que les « Services d'accrochage scolaire (SAS) » définis explicitement dans le Code comme des structures destinées à accueillir et accompagner les élèves en décrochage scolaire ou en risque de rupture scolaire (Code, 2019). Le renforcement de la « coordination effective des intervenants/acteurs et dispositifs au niveau zonal » (Avis n°3 du Groupe Central, 2017) fait aussi partie des mesures centrales pour lutter contre le décrochage. Enfin, le Pacte insiste également sur le décroisement du système éducatif en créant notamment des « Pôles territoriaux » qui favorisent l'appui pédagogique et l'échange entre acteurs scolaires et périphériques (Avis n°3 du Groupe Central, 2017). Ainsi, le Pacte reconnaît que « l'école a progressivement été amenée à redéfinir son périmètre, en développant des activités extrascolaires, en organisant des temps d'accueil, en nouant des partenariats avec des acteurs d'autres secteurs » (Avis n°3 du Groupe Central, 2017, p.28).

Cette logique s'articule avec celle de la responsabilisation des équipes éducatives, appelées à élaborer des plans de pilotage intégrant des objectifs de lutte contre l'échec ou le décrochage, en lien avec des partenaires (Avis n°3 du Groupe Central, 2017). Ces changements témoignent de l'évolution vers une logique partenariale, avec par ailleurs, un accroissement des responsabilités des établissements scolaires pour atteindre des objectifs fixés par la FWB comme le souligne Souto Lopez (2022). En ce sens, Maroy (2022) met en évidence que le Pacte promeut simultanément « l'autonomie » des écoles et la « responsabilisation » de leurs équipes dans le but d'améliorer l'équité et la qualité du système éducatif. Une des principales évolutions à cet égard est l'octroi de responsabilités accrues aux équipes éducatives. Cette dynamique institutionnelle encourage un décroisement du secteur éducatif en vue de renforcer à la fois la qualité des parcours scolaires et l'intégration effective d'une approche partenariale intersectorielle. L'ensemble de ces mesures repose sur une approche systémique et participative mobilisant différents acteurs éducatifs. Ce secteur adopte de la sorte une approche qui associe une gestion de la qualité des parcours scolaires et une structuration progressive d'une intervention intersectorielle dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves et d'améliorer l'accompagnement des publics scolaires les plus vulnérables.

5.1.2 Le secteur de l'Aide à la jeunesse en FWB

L'évolution du secteur de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans le cadre de la sixième réforme de l'État belge en 2014 qui a transféré de nouvelles compétences aux Communautés, notamment en matière de réponses à la délinquance juvénile. Ce transfert s'est accompagné d'une refonte du cadre législatif en 2018, avec l'adoption du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (désigné sous le nom de Décret Code ci-après). Ce texte unifie les mesures d'aide, de contrainte et de protection de la jeunesse, offrant ainsi un cadre structurant unique pour ces interventions.

Le Décret Code accorde une place centrale à la prévention, déclarée comme une priorité dès son article 1er. Cette approche repose sur le principe d'une prévention spécialisée, conçue comme un complément aux dispositifs existants. L'article 3 définit la prévention comme un ensemble d'actions individuelles et collectives visant à favoriser l'émancipation, l'autonomisation et la participation

des jeunes vulnérables afin de prévenir les risques de difficultés et de violences. Ces actions sont territorialisées, c'est-à-dire déployées au plus près des réalités locales pour assurer une intervention adaptée aux besoins des jeunes.

L'article 4 distingue plusieurs formes d'intervention. D'une part, la prévention éducative qui repose sur la réalisation d'actions collectives ciblées en fonction des problématiques rencontrées par les jeunes. D'autre part, la prévention sociale qui implique des actions sur les institutions (établissements scolaires entre autres) et l'environnement du jeune dans une perspective plus large d'amélioration des conditions sociales et éducatives.

L'évolution législative portée par ce décret traduit une volonté de réduire le recours aux mesures judiciaires et de renforcer une approche intégrée et préventive de l'Aide à la jeunesse. Goedseels et Ravier (2020) soulignent ainsi que le décret de 2018 constitue une actualisation majeure du décret de 1991, notamment en mettant davantage l'accent sur la déjudiciarisation et la prévention. Le texte réaffirme les principes de protection, d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, qu'ils soient en difficulté, en danger ou qualifiés de "délinquants", tout en maintenant le caractère subsidiaire et complémentaire de l'aide spécialisée. Par ailleurs, le décret s'éloigne des approches « paternalistes » traditionnelles (Goedseels & Ravier, 2020), en garantissant les droits des jeunes et de leurs familles à une aide respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il favorise une logique d'insertion sociale fondée sur la prévention, où l'aide contrainte n'intervient qu'en dernier recours.

Cette orientation se traduit par une responsabilisation accrue des professionnels du secteur et par le développement de nouveaux types de coordination entre les services du secteur de l'Aide à la jeunesse. Enfin, le décret introduit de nouvelles structures (Conseil de prévention par exemple) et acteurs, chargés de coordonner les actions de prévention spécialisée, renforçant ainsi la collaboration intersectorielle entre les secteurs de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement obligatoire, notamment. En structurant la prévention autour d'une logique territoriale et en encourageant la coopération entre acteurs, cette réforme vise à offrir une prise en charge plus adaptée aux besoins des jeunes vulnérables, tout en consolidant les dispositifs de soutien intersectoriels.

5.1.3 *Le secteur de la Santé mentale*

Faisant suite à une décision en Conférence interministérielle « Santé publique » au niveau fédéral (national), le secteur de la Santé mentale a été réformé dès 2010 avec la signature du « Guide vers de meilleurs soins en Santé mentale », lançant ainsi la réforme des soins dans ce domaine. La première phase s'est concentrée sur les adultes et jeunes adultes de 16 ans et plus avec le projet « Psy 107 ». En 2012, cette logique a été élargie aux enfants et adolescents avec la "Déclaration conjointe pour la réalisation de réseaux et de circuits de soins en Santé mentale pour enfants et adolescents", couvrant la tranche d'âge 0-18 ans. L'objectif principal de cette réforme est de favoriser la coordination intersectorielle en intégrant des professionnels issus de la Santé mentale, de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse notamment. Le modèle repose sur le développement d'un réseau de soins coordonné et adapté aux besoins des jeunes où les interventions sont assurées par une diversité d'acteurs dans une logique de complémentarité. Depuis 2022, un élargissement des soins psychologiques de première ligne a été mis en place, étendant l'accès aux consultations aux jeunes de 0 à 23 ans. Cette extension permet aux psychologues et orthopédagogues cliniciens d'intervenir rapidement et gratuitement via différents types de soins, facilitant ainsi l'accès précoce

à des dispositifs d'accompagnement adaptés. Cette réforme renforce également l'importance d'une approche préventive, combinant une prévention universelle destinée à l'ensemble des enfants et adolescents et une prévention sélective ciblant plus spécifiquement les jeunes identifiés comme étant à risque.

L'analyse de Thunus et al. (2012) met en évidence que cette réforme représente un tournant majeur, en rupture avec un modèle de soins psychiatriques centré sur l'hospitalisation. Inspirée des recommandations de l'OMS (2001), cette réforme encourage une prise en charge pluridisciplinaire et intégrée visant à éviter une médicalisation excessive des difficultés rencontrées par les jeunes. Elle apparaît comme un tournant significatif marquant la transition d'une psychiatrie centrée sur l'hospitalisation vers une approche plus communautaire. Enfin, cette réforme introduit le modèle du réseau organisationnel qui facilite la création de liens, de coordination et d'échanges entre les différents acteurs et encourage la complémentarité et la coopération entre les secteurs.

5.1.4 *Structuration progressive d'un espace interstitiel et convergence des enjeux sectoriels*

Les réformes menées dans les secteurs de l'Enseignement obligatoire, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé mentale témoignent de la manière dont ces domaines évoluent en intégrant des logiques plus transversales. Dans les trois secteurs, des normes institutionnelles ont été instaurées qui définissent des objectifs explicites en matière de prévention, de responsabilisation et de collaboration intersectorielle. Ces normes structurent progressivement les pratiques professionnelles et influencent la manière dont les acteurs s'organisent pour répondre aux défis communs liés à la protection et à l'accompagnement des jeunes.

L'enjeu de l'inclusion semble présent dans ces trois secteurs et se manifeste dans la nécessité de prévenir les ruptures de parcours éducatifs, sociaux et de santé en mettant en place des dispositifs d'accompagnement adaptés aux jeunes les plus vulnérables. Dans l'enseignement obligatoire cela se traduit par des mesures favorisant l'inclusion scolaire et la lutte contre le décrochage. Dans l'Aide à la jeunesse, l'accent est mis sur des dispositifs de prévention spécialisée et des interventions précoces pour éviter l'escalade des situations de vulnérabilité. Le secteur de la Santé mentale a quant à lui renforcé l'accessibilité des soins psychologiques et promu une approche intégrée qui évite la médicalisation systématique des troubles des jeunes.

Ces dynamiques réformatrices montrent ainsi un mouvement de décloisonnement progressif des secteurs orienté vers une coordination accrue des réponses institutionnelles. L'évolution des politiques publiques dans ces trois champs traduit une volonté d'adapter les cadres d'intervention aux réalités complexes des jeunes reposant sur des synergies entre les secteurs. Cette convergence des objectifs reflète la constitution progressive d'un espace interstitiel, où les organisations issues de secteurs historiquement cloisonnés sont appelées à coopérer pour concevoir des solutions plus intégrées et cohérentes.

5.2 **Analyse d'une infrastructure interstitielle**

Cette section explore, sur la base des données recueillies par observations directes, les mécanismes concrets par lesquels le travail se structure, se partage et se régule au sein de la plateforme zonale analysée.

5.2.1 *L'infrastructure comme espace de cadrage cognitif et normatif*

L'infrastructure institutionnelle de cette plateforme intersectorielle joue un rôle structurant dans la coordination des interactions entre ces organisations issues de champs différents. Elle favorise l'articulation des organisations en facilitant le partage d'informations et la mise en commun des pratiques. Cet ajustement mutuel semble leur permettre de mieux comprendre leurs différences (en termes de rôles, règles, significations tacites, etc.) et de s'adapter en fonction des objectifs communs, tout en préservant les spécificités de chaque secteur. Par rapport au rôle, cela s'illustre par exemple lorsque les représentants de l'Aide à la jeunesse, notamment des AMO, ont présenté des informations sur la rédaction du diagnostic social du territoire, soulignant l'importance d'une approche concertée du jeune dans tous ses milieux de vie. Cela a pu mettre en évidence, pour les autres organisations, le rôle de l'AMO, en tant qu'organisation généraliste dans la compréhension de la prévention des enjeux liés à l'inclusion. Du côté du secteur de l'Enseignement obligatoire, les représentants des CPMS ont, par exemple, pris le temps d'expliquer les changements politiques en cours qui les impactent en particulier. Ils ont ainsi partagé des recommandations issues de leur conseil supérieur, notamment celles qui concernent les articulations des interventions d'acteurs externes sur le terrain de l'école. Les interactions sur la plateforme incluent des éléments formels, tels que les rôles et les normes, ainsi que des éléments informels, comme les hypothèses tacites et les statuts d'influence. Par exemple, les CPMS rappellent leur indépendance par rapport aux établissements scolaires, tout en soulignant leurs spécificités et leur approche centrée sur le jeune. Par cette interpellation, on peut aussi observer que les CPMS, tout en appartenant au secteur de l'enseignement, fonctionnent de manière autonome par rapport aux établissements scolaires, et que leur articulation aux autres acteurs implique des relations horizontales et concertées. A cet égard, des similitudes de formes (normes, valeurs, mission) peuvent être observées avec l'AMO du secteur de l'Aide à la jeunesse, tout en ayant ce statut de partenaire historique et de première ligne des établissements scolaires qui leur confère une place particulière. Ces échanges mettent également en lumière la complexité de la coordination entre des organisations ayant des structures et des logiques de travail distinctes.

Cet ajustement mutuel dépasse la simple transmission d'informations et intègre également un effort de clarification du vocabulaire et des normes. Les discussions autour de termes comme "décrochage scolaire" montrent comment les acteurs de différents secteurs confrontent leurs cadres cognitifs et ajustent leurs pratiques. Les représentants des AMO, du SAS, et du CPMS partagent leurs perspectives sur le décrochage scolaire, lors de ce temps de clarification, nous observons que ces représentants considèrent le décrochage scolaire comme le symptôme d'un mal-être plus profond du jeune, souvent lié à des difficultés sociales ou familiales dans une approche cherchant à comprendre les causes sous-jacentes du désengagement scolaire du jeune. Pour les acteurs du secteur de la Santé mentale, le décrochage scolaire est davantage perçu à travers une autre lentille, celle du "sens" que le jeune ne parvient plus à trouver dans l'école, qui reflèterait une dimension existentielle plus profonde du malaise. Ici, le décrochage est vu comme une rupture entre le jeune et son environnement scolaire, où ce dernier ne parvient plus à lui offrir un cadre cohérent et porteur de sens. En revanche, du point de vue des établissements scolaires, ils déplorent que, pour les autorités de leur secteur, le décrochage scolaire est souvent analysé à travers la grille de l'assiduité à l'école (à travers la mesure des jours d'absence) voire de la motivation de l'élève. Ces représentants relèvent que de leur responsabilité induite par le terme « scolaire » adjoint au décrochage est injuste et occulte d'autres causes. Ce faisant, leurs priorités sur le terrain est axée sur la régulation des

comportements des élèves et la gestion du rapport à la norme scolaire (obligation scolaire). Ces différences de perception montrent que le vocabulaire et les cadres cognitifs qu'ils emploient varient selon les secteurs. Cela complique la coordination des actions, chaque acteur interprétant les enjeux selon ses propres logiques. Toutefois, la plateforme permet aux acteurs de confronter leurs cadres et d'ajuster leur compréhension. Ils réalisent ainsi que la notion de décrochage scolaire doit être abordée sous différents angles - chaque secteur lui attribuant une signification particulière - pour permettre une coordination du travail.

L'infrastructure institutionnelle de la plateforme favorise en effet la coordination des activités des différentes organisations. Les échanges permettent aux représentants d'ajuster leurs pratiques en fonction des objectifs communs, et l'engagement dans des actions conjointes apparaît comme un catalyseur d'ajustements mutuels. Il apparaît que les AMO, les CPMS et le SAS partagent des caractéristiques structurelles favorables à la coopération, telles qu'une relative autonomie institutionnelle, la souplesse d'action, une approche collaborative basée sur la concertation et les relations horizontales ou encore une approche centrée sur le jeune dans sa globalité. Ces caractéristiques permettent à ces organisations de s'impliquer activement dans des groupes de travail restreints, de faire émerger des projets communs et de naviguer entre les logiques sectorielles. Cela montre que leur forme organisationnelle est adaptée à la collaboration intersectorielle et semble favoriser leur intégration dans les dynamiques partenariales propres à cet espace interstitiel. D'autres organisations, telles que les établissements scolaires, montrent également des signes d'ajustement, bien que leur fonctionnement, plus hiérarchisé et encadré par des procédures institutionnelles, rende les adaptations plus progressives. Certaines initiatives témoignent néanmoins d'une volonté de s'inscrire dans la dynamique partenariale, notamment à travers des efforts de communication renforcée à destination des élèves et de leurs familles, comme l'ajout de messages dans le journal de classe ou l'affichage d'informations dans les espaces collectifs des établissements scolaires.

5.2.2 *L'infrastructure comme espace politique*

En outre, la plateforme constitue aussi un espace politique où s'organise la négociation des tensions entre secteurs, et de laquelle émergent des revendications communes aux différents acteurs. Les facilitateurs, en occupant une position stratégique, assurent la médiation de ces échanges et relayent les préoccupations exprimées au sein de la plateforme jusqu'au niveau décisionnel central. En élargissant l'audience des revendications, ils renforcent leur portée et leur légitimité, tout en contribuant à la cohérence des actions collectives.

Les représentants des différents secteurs expriment régulièrement leurs préoccupations, notamment concernant le manque de moyens. Par exemple, les représentants de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement obligatoire ont fréquemment évoqué des "incohérences" politiques, en particulier sur les mesures à venir concernant le décrochage scolaire. Les représentants des établissements scolaires, qui opèrent dans une structure plus verticale et hiérarchique, ont mentionné à plusieurs reprises que le contrôle de l'administration devenait de plus en plus pesant, les empêchant, par exemple, de s'investir pleinement. Cette perception souligne une tension entre leur rôle traditionnel et les nouvelles attentes de concertation intersectorielle, exacerbée par le poids des procédures internes. Les représentants de l'AMO et du conseil de prévention ont, quant à eux, souligné qu'ils ne se sentaient pas toujours consultés ni considérés dans l'élaboration des politiques

éducatives du secteur de l'Enseignement obligatoire. Ils perçoivent un manque de légitimité et de consultation dans la définition des politiques éducatives, une situation qu'ils interprètent comme un manque de reconnaissance de leur expertise et de leur rôle dans l'accompagnement des jeunes. Cette perception est façonnée par leur cadre cognitif centré sur une approche préventive du jeune dans tous ses milieux de vie, y compris l'école. Ces échanges témoignent également du rôle clé des facilitateurs, dont la tâche ne se limite pas seulement à relayer les revendications, mais à naviguer à travers les cadres cognitifs divers des acteurs issus de différents secteurs. En reliant les préoccupations formulées dans d'autres plateformes intersectorielles, les facilitateurs jouent un rôle de médiateur, aidant les acteurs à prendre conscience des perceptions et enjeux vécus par d'autres dans d'autres contextes. Ils permettent d'enrichir les discussions, non seulement en élargissant le cadre de référence des participants, mais aussi en facilitant l'ajustement mutuel des compréhensions et des attentes intersectorielles.

5.2.3 *L'infrastructure comme lieu de concurrence entre formes organisationnelles*

L'analyse pointe également l'importance des dynamiques concurrentielles présentes au sein de la plateforme intersectorielle, qui révèlent des tensions entre les organisations, en particulier des secteurs de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement obligatoire, liées à la perception d'empiètement des missions par d'autres services. Ces tensions émergent souvent lors des interventions de services ou organisations invités à la plateforme.

Les CPMS et les AMO, deux organisations généralistes et relativement souples, expriment des craintes quant à l'affaiblissement de leur rôle face à l'émergence de nouvelles organisations ou à l'extension des compétences d'autres services, ce qui menace leur position traditionnelle. En effet, ces organisations, tout en s'ajustant à des logiques plus spécialisées, déplorent toutefois le fait qu'il y a toujours plus de partenaires à prendre en compte, rendant leur coordination plus complexe. Des critiques se formulent également concernant l'attribution de nouveaux financements, notamment les fonds destinés à l'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle), accordés à de nouveaux acteurs agréés plutôt qu'au PSE (Service de Promotion de la Santé à l'École), traditionnellement lié à ces missions.

Ces dynamiques concurrentielles ne se limitent pas seulement à une question de partage des missions et des ressources, mais sont également influencées par les perceptions qu'ont les différents acteurs de leur rôle et de leur légitimité au sein de la plateforme. Les CPMS par exemple, perçoivent l'émergence de nouveaux acteurs comme une menace non seulement en termes de ressources, mais aussi en termes de reconnaissance de leur expertise traditionnelle dans la prise en charge des jeunes. Une autre tension concerne le déséquilibre en termes de présence des représentants autour de la table de concertation. Des organisations comme l'AMO, le conseil de prévention, le SAS, et les CPMS sont présentes de manière régulière, tandis que d'autres, en particulier certains représentants du secteur de l'Enseignement obligatoire (notamment le fondamental), sont souvent absents. Ce déséquilibre exacerbe un sentiment de perte de sens et affecte la dynamique de la plateforme. La concurrence s'exprime également à travers ces absences régulières, qui fragilisent la capacité de l'infrastructure à coordonner les actions, créant une surcharge pour ceux qui participent de façon régulière. Selon certains, cela affecte également la construction d'une vision collective et partagée dans cet environnement interstitiel. Parallèlement, les établissements scolaires et le service de protection de la jeunesse, tous deux fonctionnant selon des modèles plus verticaux et avec des

procédures plus rigides, soulignent également leurs difficultés à s'investir pleinement dans les actions de la plateforme. Ils mentionnent que leur mission principale et les réglementations internes les limitent dans leur engagement par rapport aux autres organisations. Cela révèle une tension liée à l'intégration de structures plus hiérarchisées dans une dynamique intersectorielle plus horizontale et souple, caractéristique de cette infrastructure de type interstitiel.

Enfin, le réseau de Santé mentale, soutenu par des financements fédéraux et occupant un rôle stratégique dans l'interfaçage intersectoriel, est perçu comme étant en position de concurrence inéquitable. Cette perception résulte autant de son accès privilégié aux ressources que de sa forme organisationnelle, caractérisée par une grande agilité et une capacité d'intervention transversale entre secteurs. Cette situation met en évidence la manière dont certaines organisations, mieux financées et orientées vers le travail en réseau, peuvent ébranler des structures organisationnelles plus rigides et dépendantes de niveaux de pouvoir politiques différents.

6. Discussion

Dans le contexte actuel de transformation globale du rôle des états dans la prise en compte des risques sociaux, de nouveaux types d'enjeux intersectoriels émergent dans les politiques publiques. Ils ont la particularité de transcender les frontières sectorielles traditionnelles et de couvrir des préoccupations plus larges, à l'interstice des champs institutionnels historiques. Le référentiel de l'inclusion s'inscrit dans ce contexte en mutation de lutte contre l'exclusion scolaire et sociale. Dans cette recherche, nous l'avons donc considéré comme un enjeu interstitiel révélateur des ajustements institutionnels et organisationnels à l'œuvre dans le but d'appréhender la manière dont se coordonne et se divise le travail éducatif au-delà des frontières classiques entre organisations et secteurs. L'étude d'une plateforme intersectorielle a offert non seulement une fenêtre sur les mécanismes de coordination et de division du travail éducatif dans un environnement institutionnel complexe, mais elle a aussi permis de mettre en lumière la manière dont les organisations naviguent entre des traditions solidement ancrées et le nouvel environnement intersectoriel.

Notre première question de recherche portait sur la manière dont ces secteurs évoluent et possiblement convergent pour intégrer une infrastructure interstitielle comme celle de la plateforme (zonale) intersectorielle. L'analyse des évolutions sectorielles tend à montrer que les politiques publiques valorisent de plus en plus la participation, la responsabilisation et la coordination des acteurs à l'échelle locale, dans une démarche qui privilégie la prévention des risques (d'exclusion). De plus, la dynamique partenariale imposée par les politiques publiques s'accompagne d'une rhétorique axée sur la rationalisation des ressources, notamment en ajustant les modes d'intervention pour éviter une institutionnalisation excessive des services (hôpitaux psychiatriques pour la Santé mentale, placements en institution de jeunesse ou de justice pour l'Aide à la jeunesse, décroïsonner l'enseignement spécialisé pour l'Enseignement obligatoire). L'analyse documentaire révèle des attentes explicites en matière de coordination intersectorielle, fixant des normes institutionnelles qui orientent les pratiques et incitent les acteurs à transcender les logiques sectorielles traditionnelles, notamment en développant des partenariats. Ainsi, les évolutions sectorielles observées rendent pertinent le rôle que peut jouer une infrastructure institutionnelle pour accueillir et soutenir l'émergence d'un champ interstitiel.

Notre seconde question de recherche portait sur la coordination et la division du travail éducatif permise par l'infrastructure interstitielle. À ce sujet, notre analyse montre qu'elle fonctionne

comme un espace d'interaction et de négociation, permettant aux organisations diverses, adossées à des formes organisationnelles plurielles, de s'exprimer, de se repositionner, et de s'adapter. À travers nos observations, nous avons mis en évidence que la plateforme intersectorielle permet également la diffusion de revendications tout en facilitant leur expansion. Elle sert ainsi de canal stratégique pour les organisations cherchant à influencer les décisions politiques, renforçant ainsi leur cohésion et leur légitimité.

Les dimensions cognitives interviennent dans la manière dont les organisations perçoivent et interprètent leur rôle dans cet environnement interstitiel. Chaque organisation, qu'elle soit issue du secteur de l'Enseignement obligatoire, de l'Aide à la jeunesse ou de la Santé mentale, entre dans la plateforme avec des cadres de pensée et des croyances propres à son secteur, influençant ainsi sa manière de concevoir la concertation et de traiter un enjeu plus ou moins partagé. Ces perceptions distinctes peuvent créer des tensions, notamment lorsque les acteurs interprètent différemment les implications liées à l'enjeu ou la manière de s'investir dans l'intersectoriel. Cela reflète les cadres cognitifs diversifiés qui coexistent au sein de cette infrastructure interstitielle. Ainsi, la coordination au sein de la plateforme n'est pas uniquement influencée par des normes explicites, mais également par les perceptions sous-jacentes et les croyances partagées qui façonnent l'engagement des acteurs dans leur activité et dans la collaboration.

Nos résultats montrent également que les actions conjointes de cette plateforme entraînent des transformations internes au sein des organisations, qui ajustent leurs pratiques pour atteindre les objectifs communs. Ces adaptations montrent comment la coordination au sein de la plateforme favorise un changement des formes organisationnelles, permettant à ces dernières de mieux naviguer dans cet environnement complexe. Cependant, des tensions concurrentielles émergent, limitant parfois la capacité de la plateforme à coordonner les actions. Certaines formes organisationnelles semblent mieux s'adapter aux exigences partenariales de l'infrastructure. Nos résultats, éclairés par la théorie de l'écologie des organisations, suggèrent que les formes organisationnelles déterminent en partie la capacité d'une organisation à interagir et à s'adapter au sein de ce type d'infrastructure. Nous avons montré que les organisations plus souples se révèlent mieux préparées à évoluer dans cet environnement interstitiel, tandis que d'autres, plus bureaucratiques, peinent à suivre la dynamique intersectorielle.

Nos résultats invitent donc à poursuivre la réflexion sur l'évolution des formes organisationnelles dans ce contexte de coordination intersectorielle. Dans cette perspective, Stark et Van Den Broeck (2024) mettent en évidence l'émergence de nouvelles formes organisationnelles qui redéfinissent les modes de coordination et de structuration du travail. Parmi celles-ci, la forme "*platform*" se distingue par un fonctionnement basé sur la flexibilité, la réactivité et une absence de frontières organisationnelles rigides. Ce modèle se différencie nettement des formes plus classiques, telles que la "*factory*", caractérisée par des processus standardisés, une hiérarchie stable et une temporalité linéaire, et la "*project*", qui repose sur une coordination plus horizontale entre spécialistes, une temporalité flexible et une forte autonomie des acteurs impliqués. Les organisations comme les AMO et les CPMS semblent correspondre à une forme collaborative et flexible, capable de s'adapter rapidement aux exigences de la plateforme. Leur fonctionnement plus horizontal et leurs relations avec les autres acteurs se basent sur la communication et la concertation, ce qui leur permet de dialoguer dans un environnement interstitiel. Ces organisations, à structure souple, réussissent à s'intégrer dans les logiques partenariales de la plateforme, facilitant ainsi la mise en œuvre d'actions communes. Le SAS, bien que spécialisé, présente également une certaine capacité

d'adaptation du fait de son caractère intersectoriel (EO-AJ), lui permettant d'interagir aisément entre plusieurs champs institutionnels et de répondre de façon précise et concrète aux attentes des autres organisations concernant le décrochage des jeunes. En revanche, des organisations à la forme davantage bureaucratique, comme les établissements scolaires et le service de protection de la jeunesse, se heurtent à des contraintes plus lourdes. Leur fonctionnement, davantage vertical, avec des procédures et des priorités internes strictes, ralentit leur réactivité face aux attentes de la plateforme. Ces organisations, caractérisées par une hiérarchie plus cloisonnée, peinent à s'adapter à la temporalité flexible exigée par la coordination intersectorielle, ce qui limite leur engagement et leur capacité à prendre part aux initiatives.

Ainsi notre étude met en évidence la diversité des formes organisationnelles présentes au sein de la plateforme, chacune apportant des caractéristiques distinctes. Le réseau de Santé mentale, en particulier, occupe une place singulière dans cette dynamique. Bien qu'il ne soit pas institué officiellement dans la plateforme par le décret de 2013, il parvient à y jouer un rôle clé en raison de sa capacité à articuler différents secteurs dans son propre espace interstitiel. En s'ajustant aux besoins des secteurs de l'Enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse, il tire profit des ressources fédérales dont il bénéficie, ce qui lui confère une position avantageuse au sein de cette infrastructure institutionnelle. Contrairement aux autres organisations plus cloisonnées, le réseau de Santé mentale se distingue par sa flexibilité structurelle. Sa structure en réseau lui permet non seulement de participer activement aux échanges, mais aussi d'apporter des réponses rapides et adaptées aux enjeux partagés par la plateforme, ce qui le différencie des autres formes.

Enfin, l'analyse de cette plateforme intersectorielle est également révélatrice de ce que Bézès et Le Lidec (2016) ont qualifié de politiques de l'organisation. Dans un contexte de remise en question de frontières sectorielles et organisationnelles, les autorités publiques font du travail sur les organisations une « technique rationnalisée de gouvernement », s'inscrivant simultanément dans un processus de redistribution du travail, des fonctions et du pouvoir au sein de et entre les organisations. La plateforme intersectorielle étudiée dans cet article est au cœur d'une telle intervention publique et illustre cette forme d'action publique qu'est un travail sur et par des organisations voisines, participant d'une nouvelle division du travail éducatif et de formes renouvelées de coordination. En nous adossant à l'analyse typologique proposée par Stark et Van Den Broeck (2024), on pourrait d'ailleurs se demander dans quelle mesure cette plateforme pourrait elle-même être considérée comme une nouvelle forme organisationnelle de type « *platform* ». Selon nous, la plateforme observée constitue tout d'abord une interface d'interaction entre des organisations issues de secteurs différents, sans qu'une structure hiérarchique dominante ne régule leur collaboration. Elle représente également un espace structurant, où les logiques sectorielles se rencontrent et s'ajustent progressivement, favorisant une régulation flexible, plus que fondée sur un contrôle vertical. De plus, la plateforme ne possède pas de frontières organisationnelles nettes : chaque organisation y participe selon ses missions et ses priorités, ce qui confère à l'ensemble une dynamique relativement fluide et adaptative.

Cependant, plusieurs éléments diffèrent de la forme « *platform* » (Stark & Van Den Broeck, 2024). La plateforme intersectorielle étudiée reste fortement encadrée par des régulations institutionnelles et juridiques et repose peu sur des mécanismes auto-organisés. De plus, les formes organisationnelles qui y participent sont encore largement ancrées dans leurs logiques sectorielles, ce qui limite la fluidité des interactions et freine une adaptation complète aux exigences d'un fonctionnement de type « *platform* ». Enfin, la coordination au sein de la plateforme intersectorielle

demeure largement médiée par des structures intermédiaires (incarnée par exemple par les facilitateurs) et des négociations entre acteurs.

Ainsi, bien que la plateforme intersectorielle partage certains traits avec la forme « *platform* », elle ne peut être assimilée totalement à ce modèle. Elle apparaît davantage comme une méta-forme régulatrice, jouant un rôle d'intermédiaire structurant entre plusieurs formes organisationnelles. Plutôt qu'une entité organisationnelle autonome, elle constitue un espace où différentes formes coexistent, interagissent et se réajustent en fonction des enjeux partagés. Elle facilite la mise en relation d'organisations aux logiques hétérogènes, encadre ces interactions sans imposer une gouvernance unique et permet une adaptation progressive des formes organisationnelles aux exigences de l'intersectoriel.

Outre sa contribution originale à la théorie des organisations – par la combinaison de la théorie des champs et de l'approche écologique des organisations –, l'article met en lumière des transformations profondes dans les finalités des politiques publiques par la redéfinition de leur périmètre et leurs modalités d'action. L'analyse apporte un éclairage nouveau sur la manière dont ces politiques s'adaptent aux défis contemporains en passant d'une logique sectorielle à une logique intégrée qui articule des réponses globales au croisement des champs. Ainsi, cette étude met en évidence le rôle clé des infrastructures institutionnelles, comme la plateforme intersectorielle, dans la transformation des logiques sectorielles et l'émergence de nouvelles formes organisationnelles adaptées à de nouveaux enjeux. Ces espaces hybrides favorisent non seulement la coordination et l'adaptation des pratiques organisationnelles, mais aussi la reconfiguration des cadres cognitifs et institutionnels nécessaires qui transcendent les frontières traditionnelles. Cette recherche ouvre ainsi des perspectives pour approfondir la compréhension des mécanismes qui soutiennent la coordination et la division du travail éducatif pour répondre à des enjeux sociaux complexes de nature interstitielle.

Bibliographie

- Abbott, A. (1988). *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*. University of Chicago Press.
- Abbott, A. (2003). Écologies liées: à propos du système des professions. *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, 29-50.
- Arborio, A.-M., Fournier, P. (2021). *L'observation directe: De la prise de notes à l'analyse*. Armand Colin.
- Autissier, D., Vandangeon-Derumez, I., Vas, A. (2018). Chapitre 21. Michael T. Hannan et John Freeman. Dans : D. Autissier, I. Vandangeon-Derumez & A. Vas (Dir.), *Conduite du changement: concepts clés: 60 ans de pratiques héritées des auteurs fondateurs* (pp. 207-216). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.autis.2018.01.0207>
- Avenier, M.-J. (2011). La construction de la connaissance comme processus d'interprétation. Dans M.-J. Avenier (Dir.), *Epistémologie de la recherche en sciences de gestion* (pp. 65-100). Editions EMS.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses Universitaires de France.
- Bernal Gonzalez, A., Dumay, X., Dupriez, V., & März, V. (2024). L'écologie professionnelle de l'école inclusive en Fédération Wallonie-Bruxelles: aires de tâches et luttes concurrentielles entre groupes professionnels. *Éducation et Sociétés*, 52(2), 83-100.

- Bernal Gonzalez, A., Bussi, M., Dumay, X., Dupriez, V., & März, V. (2023). L'École inclusive au prisme des théories de la justice et des politiques sociales. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 56(1-2), 15-34.
- Bezes, P., Le Lidec, P. (2016). Politiques de l'organisation : Les nouvelles divisions du travail étatique. *Revue française de science politique*, 66(3), 407-433.
- Blaya, C., Gilles, J.-L., Plunus, G., Tièche Christinat, C. (2011). Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires. *Éducation et francophonie*, 39 (2), 227- 249.
- Bonvin, J.-M., Laruffa, F., Rosenstein, E. (2018). From the capability approach to capability-oriented policies: An operationalization framework. *International Journal of Social Welfare*, 27(4), 349-359.
- DiMaggio, P. J., Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.
- Dhume, F. (2010). *Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champ des politiques sociales* (2ème édition).
- Divert, N., & Lebon, F. (2017). «Qui fait quoi, qui est qui?» Réforme des rythmes et divisions du travail à l'école primaire. *Les sciences de l'éducation - Pour l'ère nouvelle*, 50(4), 25-43.
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2013). *Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation*. Moniteur Belge, 3 avril 2014. https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910_001.pdf
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2017). *Avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence*. Consulté sur http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2018). *Décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*. Moniteur Belge, 3 avril 2018. https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-18-janvier-2018_n2018011568.html
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2019). *Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun*. Moniteur Belge, 3 mai 2019. <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/47165>
- Franssen, A. (2008). État social actif: une nouvelle grammaire des risques sociaux. Dans Y. Cartuyvels (Dir.), *Les ambivalences du risque. Regards croisés en sciences sociales*, Facultés Universitaires Saint-Louis, 113-148.
- Furnari, S. (2014). Interstitial Spaces: Microinteraction Settings and the Genesis of New Practices Between Institutional Fields. *Academy of Management Review (AMR)*, 39 (4), 439-462.
- Goedseels, E., & Ravier, I. (2020). Les évolutions récentes du droit de la jeunesse. *Justice et Sécurité*, 15, 1-28.
- Hannan, M. T., Freeman, J. (1989). *Organizational Ecology*. Harvard University Press.
- Hinings, C. R., Logue, D., Zietsma, C. (2017). Fields, governance and institutional infrastructure. *SAGE handbook of organizational institutionalism*, 163-189.
- Hsu, G., Hannan, M. T. (2005). Identities, genres, and organizational forms. *Organization science*, 16 (5), 474-490.
- Maroy, C. (2022). Responsabilisation et autonomie des écoles: Quelles «leçons» tirer de l'expérience québécoise ? *Association la Revue nouvelle*, 21(9), 43-52.

- Morel, S. (2023). « L'inquiétante étrangeté ». Les rapports des assistantes sociales aux programmes de réussite éducative vus au prisme de la sociologie des professions d'Andrew Abbott. *Sociologie*, 3 (14), 333-349.
- Norimatsy, S., Cazenave-Tapie, P. (2017). *L'observation directe en sciences sociales*. CNRS Editions.
- Paillé, P., Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3ème éd.). Armand Colin.
- Pirès, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart et al., *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin.
- Oriane, J. F. (2005), L'État social actif en action : troubles de l'employabilité et traitement clinique du chômage. Dans P. Vielle, P. Pochet & J. Casiers (Dir.). *L'Etat social actif : vers un changement de paradigme ?* Peter Lang, 2005, 179-207.
- Quivy, R., & Van Campenhout, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod.
- Romanelli, E. (1991). The evolution of new organizational forms. *Annual review of sociology*, 17 (1), 79-103.
- Scott, W. R. (2014). *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*. Sage Publications.
- Souto Lopez, M. (2022). Nouvelle gouvernance du Pacte d'excellence Gage d'équité, de qualité et d'efficacité ? *La Revue Nouvelle*, 2022/1 N° 1. pp. 33-42.
- Stark, D., Broeck, P. V. (2024). Principles of Algorithmic Management. *Organization Theory*, 5 (2).
- Thunus, S, Cerfontaine, G., Schoenaers, F. (2012). Évolution du champ de la Santé mentale en Belgique : de l'asile vers les réseaux et circuits de soins. *L'Observatoire*, 72, 5-11.
- Villani, E., Phillips, N. (2021). Formal organizations and interstitial spaces: Catalysts, complexity, and the initiation of cross-field collaboration. *Strategic Organization*, 19 (1), 5-36.
- Zietsma, C., Groenewegen, P., Logue, D. M., & Hinings, C. R. (2017). Field or fields? Building the scaffolding for cumulation of research on institutional fields. *Academy of Management Annals*, 11(1), 391-450.

Annexes

Tableau 1 : Composition de la plateforme intersectorielle par zone

Plateforme intersectorielle (Zone concernée)	
Deux facilitateurs : un représentant de l'enseignement, un représentant Aide à la jeunesse	
<i>Secteur enseignement</i>	
Enseignement Secondaire Ordinaire	2 représentants de chacun des conseils de zone
Enseignement Spécialisé	1 représentant/zone
Enseignement Fondamental	1 représentant/zone
Centres psycho-médico-sociaux (CPMS)	3 représentants du conseil zonal
Services de Promotion de la Santé à l'École	1 représentant/zone
Service de Médiation Scolaire	1 représentant
<i>Secteur de l'Aide à la jeunesse</i>	
8 représentants (au moins) du conseil de prévention de l'Aide à la jeunesse, dont : 1 représentant des conseillers de l'Aide à la jeunesse 1 représentant des directeurs du service de protection de la jeunesse 1 représentant AMO (Actions en Milieu Ouvert) 1 représentant des Services d'Accrochage Scolaire (SAS) (qui a la particularité de faire partie également du secteur de l'enseignement)	

Tableau 2 : Textes légaux majeurs sélectionnés pour l'analyse

Secteur de l'enseignement	L'avis du 7 mars 2017 « Avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence » de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/wp-content/uploads/2022/12/Pacte-Avis-n3.pdf Le décret du 3 mai 2019 « Code de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire » du Parlement de la Communauté française (CFWB) https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf
Secteur de l'Aide à la jeunesse	Le décret du 18 janvier 2018 « Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse » du Ministère de la communauté française https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-18-janvier-2018_n2018011568.html
Secteur de la Santé mentale	La déclaration interministérielle du 10 décembre 2012 : « Déclaration conjointe pour la réalisation de réseaux et de circuits de soins en Santé mentale pour enfants et adolescents » du Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). https://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2013/01/24_1.pdf#page=16

Derniers Cahiers de recherche publiés

2024

Balfroid L. & Draelants H.

Les « héritiers » d'aujourd'hui. Une mise à l'épreuve empirique du concept soixante ans après Les Héritiers. n°134

Vanderavero P.

Quelle structure d'opportunités pour les étudiants adultes ? Une analyse de l'Enseignement de promotion sociale en Belgique francophone. n°133

2023

Draelants H.

Une vérité qui ne dérange pas ? Pour une sociologie de l'éducation au changement climatique. n°132

Vaessen J. & Zune M.

Le Service Citoyen en Belgique : une expérience qui s'inscrit dans les parcours juvéniles. n°131

Galand B., Devleeschouwer C. & Senden M.

Quels sont les programmes efficaces à large échelle pour prévenir le harcèlement à l'école ? Une revue ciblée de la littérature. n°130

2022

Bouhon M. & Jadouille J.-L.

L'évaluation des compétences des élèves en histoire. Étude des pratiques déclarées des enseignants du secondaire en Belgique francophone. n°129

De Pascale C. & Draelants H.

L'enseignant et le redoublement. Au-delà des idées reçues. n°128

CAHIERS DE
RECHERCHE
DU GIRSEF

